

# Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2021/2882(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Certaines dérogations temporaires en vue de remédier aux perturbations du marché dans le secteur vitivinicole provoquées par la pandémie de COVID-19 et leur période d'application	
Complétant <a href="#">2011/0281(COD)</a>	
Sujet	
3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux	
3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<span>AGRI</span> <a href="#">Agriculture et développement rural</a>		

Evénements clés			
13/09/2021	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2021)06588</a>	
13/09/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
15/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/11/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2882(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	AGRI/9/07142

Portail de documentation					
Document de base non législatif		<a href="#">C(2021)06588</a>	13/09/2021	EC	
Document annexé à la procédure		C(2022)1106	17/02/2022	EC	